Devenez

gardien de la paix



Concours externe et interne



Delphine Belleney (professeure d'anglais)
Frédéric Rosard (concepteur de tests psychotechniques)
Sylvain Monnier (formateur sport)
Marie-Hélène Abrond (journaliste)

Avec la contribution de Samih Hutchison (formateur), Corinne Pelletier (formatrice), Yannick Richard (directeur de la sécurité publique — Manosque — et formateur) et Albert Sourflais (formateur et capitaine honoraire de la Police nationale)





Pour aller plus loin et mettre toutes les chances de votre côté, des ressources complémentaires sont disponibles sur le site www.dunod.com/EAN/9782100848812

Connectez-vous à la page de l'ouvrage (grâce aux menus déroulants, ou en saisissant le titre, l'auteur ou l'ISBN dans le champ de recherche de la page d'accueil). Sur la page de l'ouvrage, sous la couverture, cliquez sur le lien « LES + EN LIGNE ».

Illustration de couverture : ©Luis Molinero - Shutterstock Mise en page : Lumina Datamatics

DANGER

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que

représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autori-

sation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

> les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée. Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du

droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

© Dunod, 2023 11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff www.dunod.com

ISBN 978-2-10-084881-2

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.





Votre préparation en 60 jours !

Jour 1 Cas pratique Actualités et culture générale	Jour 2 Tests psychotechniques Actualités et culture générale	Jour 3 Actualités et culture générale
Jour 4 Sport	Jour 5 Actualités et culture générale	Jour 6 Cas pratique Connaissances professionnelles
Jour 7 Actualités et culture générale	Jour 8 Tests psychotechniques	Jour 9 Connaissances professionnelles
Jour 10 Sport	Jour 11 Actualités et culture générale	Jour 12 Cas pratique Tests psychotechniques

Jour 13 Actualités et culture générale	Jour 14 Cas pratique	Jour 15 Sport Actualités et culture générale
Jour 16 Cas pratique	Jour 17 Actualités et culture générale	Jour 18 Cas pratique Tests psychotechniques
Jour 19 Actualités et culture générale	Jour 20 Cas pratique	Jour 21 Actualités et culture générale
Jour 22 Sport	Jour 23 Actualités et culture générale	Jour 24 Cas pratique

Jour 25 Actualités et culture générale	Jour 26 Tests psychotechniques	Jour 27 Cas pratique
Jour 28 Actualités et culture générale	Jour 29 Cas pratique Tests psychotechniques	Jour 30 Entretien avec le jury Actualités et culture générale
Jour 31 Anglais	Jour 32 Actualités et culture générale	Jour 33 Entretien avec le jury
Jour 34 Actualités et culture générale	Jour 35 Cas pratique Connaissances professionnelles	Jour 36 Actualités et culture générale Anglais

Jour 37 Entretien avec le jury Cas pratique	Jour 38 Actualités et culture générale	Jour 39 Sport Actualités et culture générale
Jour 40 Entretien avec le jury Tests psychotechniques	Jour 41 Actualités et culture générale	Jour 42 Anglais
Jour 43 Actualités et culture générale	Jour 44 Entretien avec le jury	Jour 45 Actualités et culture générale Cas pratique

Jour 49	Jour 50	Jour 51
Actualités et culture générale	Cas pratique	Actualités et culture générale
Jour 52	Jour 53	Jour 54
Anglais Entretien avec le jury	Tests psychotechniques	Cas pratique
Jour 55	Jour 56	Jour 57
Actualités et culture générale	Entretien avec le jury Tests psychotechniques	Anglais Cas pratique
lour FO	Jour 59	lous 60
Jour 58 Actualités et culture générale Entretien avec le jury	Cas pratique : annales Culture générale : entraînement Anglais :	Jour 60 Tests psychotechniques: entraînement Entretien avec le jury: entraînement

LES ÉPREUVES DU CONCOURS EXTERNE



Épreuves d'admissibilité

Cas pratique (2 heures; coef. 4)

Épreuve écrite de mise en situation où le candidat doit répondre à des questions à partir d'un dossier de 15 pages et de ses connaissances générales.

Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

QCM de culture générale (coef. 2) & de langue étrangère (coef. 1) - durée totale : 1 heure

- culture générale en lien avec l'actualité, les institutions françaises et européennes, la République française et l'Histoire de France;
- choix de la langue à préciser lors de l'inscription au concours : anglais, espagnol ou allemand.

Tests psychotechniques (2 heures; non noté)

Test obligatoire visant à évaluer les aptitudes intellectuelles et le profil psychologique du candidat.



Épreuves d'admission

Épreuves sportives : PHM etTECR (coef. 4)

Parcours d'habileté motrice (PHM) composé de 10 ateliers à effectuer le plus rapidement possible suivi d'un Test d'endurance cardio-respiratoire (TECR).

Toute note inférieure à 7/20, à l'une ou l'autre des deux épreuves, est éliminatoire.

Entretien de recrutement avec le jury (25 min ; coef. 5)

Entretien basé sur le CV du candidat et ses résultats aux tests psychotechniques, visant à évaluer ses aptitudes, ses connaissances générales et sa motivation.

Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

LES ÉPREUVES DU CONCOURS INTERNE



Épreuves d'admissibilité

Cas pratique (2 heures; coef. 5)

Épreuve écrite de mise en situation où le candidat doit répondre à des questions à partir d'un dossier de 15 pages et de ses connaissances générales.

Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

QCM de culture générale & de langue étrangère (durée totale : 1 heure ; coef. 1)

- culture générale en lien avec l'actualité, les institutions françaises et européennes,
 la République française et l'Histoire de France;
- choix de la langue à préciser lors de l'inscription au concours : anglais, espagnol ou allemand;
 - seuls les points obtenus supérieurs à 10/20 sont pris en compte.

Tests psychotechniques (2 heures; non noté)

Test obligatoire visant à évaluer les aptitudes intellectuelles et le profil psychologique du candidat.



Épreuves d'admission

Épreuves sportives : PHM etTECR (coef. 4)

Parcours d'habileté motrice (PHM) composé de 10 ateliers à effectuer le plus rapidement possible suivi d'un Test d'endurance cardio-respiratoire (TECR).

Toute note inférieure à 7/20, à l'une ou l'autre des deux épreuves, est éliminatoire.

Entretien avec le jury (25 min ; coef. 5)

Entretien basé sur le dossier professionnel du candidat, sa lettre de motivation (pour les emplois réservés) et ses résultats aux tests psychotechniques, visant à évaluer ses aptitudes, ses connaissances générales et sa motivation.

Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

Les concours de gardien de la paix, externe et internes, sont des concours de la fonction publique d'État de catégorie B (filière sécurité).

Les conditions d'accès spécifiques à chacun des trois concours sont détaillées ci-après.

L'inscription au concours

Les différentes options

Que ce soit pour le concours externe ou pour les concours internes, il existe deux concours nationaux et un concours déconcentré en Outre-mer :

- un concours national à affectation nationale, pour des postes à pourvoir sur l'ensemble du territoire, y compris en Île-de-France, pour une durée minimale de 5 ans à partir de la nomination comme stagiaire;
- un concours national à affectation régionale en Île-de-France, avec un nombre important de postes à pourvoir (deux à trois fois plus que pour le concours à affectation nationale), pour une durée minimale de 8 ans à partir de la nomination comme stagiaire. Des avantages (indemnités et avancement) accompagnent cette affectation;
- un concours déconcentré, organisé par les territoires d'Outre-mer Guyane, Mayotte, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française – et dont les lauréats seront obligatoirement affectés sur ces zones.

Les candidats peuvent présenter ces concours autant de fois qu'ils le souhaitent.

Les conditions d'inscription

Le concours externe

Avant de s'inscrire au concours externe de gardien de la paix, le candidat doit s'assurer qu'il répond aux critères suivants :

- être de nationalité française :
- être âgé, au 1er janvier de l'année du concours, de 17 à moins de 45 ans ;
- être titulaire d'un diplôme de niveau 4 (anciennement niveau IV), soit baccalauréat ou équivalent ;

- avoir un casier judiciaire (bulletin n° 2) vierge de toute mention incompatible avec l'exercice des fonctions de gardien de la paix ;
- avoir rempli ses obligations de Service national, soit la Journée Défense et Citoyenneté ou JDC (anciennement appelée Journée d'Appel de Préparation à la Défense ou JAPD);
- remplir les conditions d'aptitude physique évaluées par un médecin de la police lors de la visite médicale, après l'admission. Le candidat doit notamment :
 - être médicalement apte à un service actif de jour comme de nuit ;
 - être apte au port et à l'usage des armes ;
 - avoir une acuité visuelle au moins égale, après correction, à 15 dixièmes pour les deux yeux, avec un minimum de 5 dixièmes pour un œil, chaque verre correcteur (ou lentille) ayant un maximum de trois dioptries pour atteindre cette limite de 15 dixièmes.

Les dérogations

Des dérogations à ces critères sont prévues sous certaines conditions :

- La limite d'âge est reculée, sans dépasser 47 ans au 1^{er} janvier de l'année du concours :
 - d'un an par enfant ou par personne handicapée à charge ;
 - d'un an par enfant élevé pendant 9 ans avant son 16e anniversaire;
 - du temps passé au service militaire ;
 - pour les anciens sportifs de haut niveau : du temps égal à leur inscription sur la liste des sportifs de haut niveau du ministère des sports, dans la limite de 5 ans ;
 - pour les anciens travailleurs handicapés.
- La limite d'âge est supprimée pour :
 - les personnes élevant seules un ou plusieurs enfants ;
 - les sportifs de haut niveau inscrits sur la liste du ministère des sports ;
 - les parents de 3 enfants et plus.
- La condition de diplôme est supprimée pour :
 - les personnes justifiant de 3 ans d'activité dans la même catégorie socioprofessionnelle que celle de l'emploi postulé (domaine de la sécurité),
 2 ans pour les titulaires d'un diplôme immédiatement inférieur à celui requis;
 - les parents de 3 enfants et plus ;
 - certains sportifs de haut niveau (catégories « relève », « senior », « élite » et « reconversion » selon la liste du ministère des sports).
- La condition d'exécution de la Journée Défense et Citoyenneté est supprimée pour :
 - les personnes âgées de plus de 25 ans ;
 - les personnes de moins de 25 ans pouvant fournir une attestation provisoire de participation délivrée par le Centre du Service National.

2. Le premier concours interne

Il est réservé aux fonctionnaires et aux agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, notamment ceux de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux militaires et aux agents d'organisations internationales intergouvernementales. Le candidat doit justifier d'au moins 4 ans de services publics et être âgé de moins de 45 ans au 1er janvier de l'année du concours.

3. Le deuxième concours interne

Il est réservé aux policiers adjoints (PA), aux cadets de la République en fin de formation et aux gendarmes adjoints volontaires (GAV APJA), sans condition de diplôme.

Pour les policiers adjoints (PA), les conditions d'inscription sont les suivantes :

- être en activité;
- compter plus d'un an de service effectif le jour de la première épreuve écrite;
- avoir moins de 37 ans au 1^{er} janvier de l'année du concours (sans dérogation d'âge);

Pour les GAV APJA et les volontaires des armées servant dans la Gendarmerie nationale, les conditions d'inscription sont les suivantes :

- être titulaire du diplôme de gendarme adjoint ;
- · être en activité;
- compter plus d'un an de service effectif le jour de la première épreuve écrite.

Les épreuves du concours

Le concours se déroule en deux étapes : les épreuves d'admissibilité et les épreuves d'admission.

Les épreuves d'admissibilité

Les quatre épreuves d'admissibilité sont les mêmes pour les concours internes et externe. Elles sont anonymes et permettent d'opérer une première sélection des candidats puisqu'un échec à ces épreuves est éliminatoire.

1. Le cas pratique

L'épreuve écrite de cas pratique consiste en une mise en situation professionnelle. Le candidat fait face à une ou plusieurs problématiques concrètes expliquées en quelques lignes. Il lui est demandé de répondre aux questions en se projetant dans la situation. Pour l'aider, il reçoit un dossier de 15 pages maximum, composé de divers documents décrivant le contexte : articles, de textes de loi, etc.

Cette épreuve dure 2 heures et elle est affectée d'un coefficient 4 pour le concours externe et 5 pour les concours internes. Toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire.

2. Le QCM de culture générale

Le questionnaire à choix multiples porte sur l'actualité en France et dans le monde, les institutions et la politique françaises et européennes, les valeurs et symboles de la République française et l'Histoire de France.

Le coefficient est 2 pour le concours externe et 1 pour les concours internes. Les épreuves de QCM de culture générale et de langue étrangère se déroulent simultanément sur une durée totale d'une heure.

3. Le QCM de langue étrangère

Cette épreuve de coefficient 1 porte, au choix du candidat lors de son inscription, sur l'anglais, l'espagnol ou l'allemand. Pour les candidats des concours internes, seuls les points supérieurs à la moyenne sont pris en compte.

4. Les tests psychotechniques

Il s'agit d'une épreuve obligatoire de 2 heures, non notée, composée notamment de tests de logique et de raisonnement présentés sous forme de QCM. Son objectif est d'évaluer les aptitudes intellectuelles et de cerner le profil psychologique du candidat, notamment sa stabilité émotionnelle et son rapport à l'autorité. Les résultats sont communiqués au jury et lui servent de support lors de l'entretien avec le candidat, pendant les épreuves d'admission.

Les épreuves d'admission

Les deux épreuves d'admission sont un ensemble d'épreuves sportives et un entretien avec le jury.

Les épreuves sportives

Les épreuves d'exercices physiques sont les mêmes pour les trois concours. Elles consistent en un parcours d'habileté motrice (PHM) et un test d'endurance cardio-respiratoire (TECR). Ces épreuves de coefficient 4 sont chronométrées. Toute note inférieure à 7 sur 20 à l'une ou l'autre des épreuves est éliminatoire.

2. L'entretien avec le jury

C'est une épreuve de 25 minutes, dont 5 minutes de présentation, pour un coefficient 5. Toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire.

Pour le concours externe

C'est un entretien de recrutement avec un jury qui sert à évaluer l'aptitude et la motivation du candidat à exercer les fonctions de gardien de la paix, à cerner sa personnalité et à apprécier ses qualités intellectuelles et ses connaissances.

Pour ce faire, le jury dispose des résultats des tests psychotechniques, de leur interprétation par un psychologue et du curriculum vitæ détaillé que le candidat aura remis, le jour de l'épreuve, au service organisateur.

Pour les concours internes

Avant l'entretien avec le jury, le candidat aura remis au service organisateur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Ce dossier peut être téléchargé sur le site officiel de recrutement de la police lorsque les résultats des épreuves d'admissibilité sont publiés. La date limite de remise est déterminée lors de l'ouverture du concours.

Lors de l'épreuve, le jury s'appuie sur ce dossier pour évaluer l'expérience et les motivations du candidat, mais également sur les résultats des tests psychotechniques interprétés par un psychologue.

Ànoter

Pour les candidats aux emplois réservés, le jury se base sur les résultats des tests psychotechniques, le passeport professionnel, la lettre de motivation et le curriculum vitæ du candidat.

L'admission

Les lauréats des concours externe, internes et emplois réservés doivent obtenir leur agrément définitif (résultant de l'enquête administrative de bonne moralité) et leur certificat d'aptitude médical pour être intégrés en tant qu'élèves gardiens de la paix dans l'une des onze écoles de la Police nationale qui dispensent cette formation :

- Chassieu, en périphérie de Lyon, dans le Rhône (69);
- Montbéliard, dans le Doubs (25);
- Nîmes, dans le Gard (30);
- Nouméa, en Nouvelle-Calédonie (98);
- Oissel, en périphérie de Rouen, en Seine-Maritime (76) ;
- Périgueux, en Dordogne (24);
- Reims, dans la Marne (51);
- Roubaix, dans le Nord (59);
- Saint-Malo, en Ille-et-Vilaine (35);
- Sens, dans l'Yonne (89);
- Toulouse, en Haute-Garonne (31).

A noter

Chaque candidat est informé individuellement par courrier de la date de son intégration. Elle peut n'arriver que plusieurs mois après les résultats du concours.

Les élèves gardiens de la paix intègrent alors une formation rémunérée de 24 mois (12 mois en établissement de formation et 12 mois en stage, en alternance). Leurs comportements et leur bonne volonté seront évalués tout au long de leur scolarité.

À l'issue de la deuxième année de formation, un jury d'aptitude professionnelle se réunit pour évaluer l'ensemble des résultats des élèves et déterminer leur capacité à exercer en tant que gardien de la paix stagiaire. Les élèves peuvent également être déclarés aptes au redoublement. S'ils ne sont dans aucun de ces deux cas, ils sont définitivement exclus du parcours de recrutement.

Les gardiens de la paix stagiaires sont affectés en fonction de leur rang de classement en fin de scolarité, les premiers étant prioritaires dans le choix de leur lieu et de leur poste d'affectation, sur une liste de postes proposés.

Ànoter

Le permis B est indispensable pour être titularisé.

Cas pratique Actualités et culture générale





L'épreuve de cas pratique constitue la première épreuve d'admissibilité du concours de gardien de la paix. Elle est commune aux concours externe et internes.

Il s'agit d'une mise en situation professionnelle ayant pour objectif d'évaluer le candidat sur :

- ses capacités de discernement ;
- · son aptitude à évaluer une situation ;
- son aptitude à formuler des propositions.

Le sujet sera généralement composé d'un ou plusieurs cas pratiques et d'un dossier professionnel (documentaire) ne pouvant excéder 15 pages.

Chaque cas pratique est assorti d'une ou plusieurs questions auxquelles le candidat doit répondre de manière argumentée, en se basant sur les documents fournis dans le dossier professionnel et/ou en faisant appel à ses connaissances générales et à son opinion propre.

Il n'est pas demandé de construire la réponse en parties et sous-parties.

Le dossier peut comporter plusieurs types de documents permettant d'éclairer utilement le candidat : articles de presse, graphiques et données chiffrées, jurisprudence, extraits de lois, décrets, arrêtés, circulaires, notes internes, etc.

L'épreuve dure 2 heures pour un coefficient 4 pour le concours externe, et 5 pour les concours internes.

Toute note inférieure à 5 sur 20 avant application du coefficient est éliminatoire.

Remarque

L'objectif de cette épreuve est de placer le candidat dans une situation de travail concrète, proche des réalités professionnelles d'un gardien de la paix. Les candidats devront, pour cette épreuve, être en mesure d'analyser la situation professionnelle proposée, de hiérarchiser et de synthétiser les informations contenues dans le dossier, de rechercher les solutions appropriées au regard du contexte proposé, de prioriser les actions nécessaires, de prendre des initiatives et de formuler des propositions pratiques et opérationnelles.



Actualités et culture générale

Il s'agit d'une situation que le candidat pourrait rencontrer dans son futur métier de policier, par exemple :

- être témoin d'une agression et d'un délit de fuite pendant une patrouille ;
- être témoin d'une transaction de stupéfiants pendant un jour de repos ;
- faire face à un passant qui insulte la patrouille sans aucune raison.

L'épreuve ne demande pas d'avoir de connaissances précises.

Ànoter

La maîtrise de la langue française (orthographe, grammaire, etc.) est également prise en compte. Ainsi, des rappels de français sont proposés au fil de l'ouvrage pour vous donner toutes les bases, afin de rendre un travail correctement rédigé.



Actualités et culture générale

Présentation de l'épreuve

Le QCM de culture générale, deuxième épreuve de la phase d'admissibilité, porte sur l'actualité en France et dans le monde, le cadre institutionnel et politique français et européen, les valeurs et symboles républicains de la France prévus par la Constitution et les grandes périodes de l'Histoire de France.

Le coefficient est 2 pour le concours externe et 1 pour les concours internes.

Les QCM de culture générale et de langue étrangère se déroulent pendant une même session d'une durée totale d'une heure.

Tests psychotechniques

Actualités et culture générale





Tests psychotechniques

Présentation de l'épreuve

L'épreuve de tests psychotechniques est la quatrième épreuve d'admissibilité, commune aux trois concours. Elle vise à évaluer le potentiel intellectuel général des candidats, et notamment leur capacité à comprendre et à s'adapter à une situation avec rapidité et justesse, par le développement d'un système de raisonnement logique.

Cette épreuve dure 2 heures et n'est pas notée. Elle servira aux membres du jury pour constater les capacités d'analyse et de raisonnement du candidat. En effet, il est attendu d'un gardien de la paix qu'il soit vif dans la gestion des enquêtes et qu'il ait un esprit d'analyse et logique.

Cette épreuve se présente sous la forme d'un QCM.

Il s'agira, par exemple, de trouver un intrus dans une série chiffrée ou illustrée, de trouver une suite à une série – numérique, alphanumérique, de dominos, de cartes ou de figures, etc. – ou encore de résoudre des problèmes mathématiques.

Nous vous proposons dans cet ouvrage toute une série de tests pour vous entraîner et vous auto-évaluer.



Actualités et culture générale

Histoire: la Première Guerre mondiale (1914-1918)

Les causes de la Première Guerre mondiale

Depuis la fin du xixe siècle, les rivalités économiques et politiques entre les pays européens s'intensifient.



Actualités et culture générale

Les puissances se disputent les derniers territoires à coloniser (sultanat du Maroc en 1905). Des guerres surviennent aussi dans les Balkans.

Des rivalités subsistent et la France n'a pas renoncé à l'Alsace-Lorraine dont l'Allemagne s'est emparée (guerre de 1871).

Dans la crainte d'affrontements, on assiste à une course aux armements (+ 300 % entre 1870 et 1914). Les États d'Europe contractent des alliances défensives :

- Ia Triple Alliance avec l'Empire allemand, l'Autriche-Hongrie et l'Italie. Au total, 9 millions d'hommes peuvent combattre ;
- la Triple Entente avec la France, l'Empire russe et le Royaume-Uni. Notons que l'Empire russe protège la Serbie. Au total, 11 millions d'hommes peuvent combattre.

En juin 1914, l'héritier de l'Empire austro-hongrois est assassiné à Sarajevo par un Serbe. L'Autriche-Hongrie, tenant la Serbie pour responsable, lui déclare la guerre. L'Empire russe veut protéger la Serbie et mobilise ses armées. L'Allemagne déclare la guerre à l'Empire russe. Par le jeu des alliances, les autres pays concernés par la Triple Entente et la Triple Alliance mobilisent leurs armées. L'Europe s'embrase.

Quatre ans de guerre

La guerre de mouvement

En août 1914, l'armée allemande envahit la Belgique puis la France. Les armées alliées sont contraintes de se replier. L'armée allemande est proche de Paris. Une contre-offensive est lancée.

C'est la première bataille de la Marne avec l'épisode des **Taxis de la Marne** (1 200 taxis sont réquisitionnés à Paris pour transporter 6 000 hommes sur le front). Les troupes allemandes tentent d'atteindre les ports stratégiques de Calais, Dunkerque et Boulogne-sur-Mer pour couper les ravitaillements. C'est la **course à la mer**. Puis les armées fixent leurs positions.

La guerre de position

Face à face, les belligérants s'enterrent dans les tranchées. La ligne de front est figée sur 750 km de la mer du Nord à la Suisse. De 1915 à 1917, les offensives sont nombreuses et sanglantes comme Verdun : 500 000 morts. Cette bataille est gagnée par le général Philippe Pétain en 1916. Il devient alors très populaire.



Pour aller plus loin

La Première Guerre mondiale, souvent nommée la Grande Guerre, est une querre totale car elle a mobilisé non seulement les militaires mais aussi les civils de l'Europe et des colonies. Elle est considérée comme mondiale car elle a touché des pays au-delà de l'Europe comme les États-Unis.

L'amélioration de l'armement l'a aussi rendue plus meurtrière : mitrailleuses, gaz asphyxiants, lance-flammes, mortiers, artillerie lourde, tanks, etc. Les premiers bombardements aériens sont initiés par l'Allemagne avec les Zeppelin, des ballons dirigeables à coque rigide. Avec l'avènement de l'aviation, on assiste aussi aux premiers combats aériens. Les attaques sous-marines des U-Boot allemands ont lieu dans l'Atlantique.



Entraînez-vous!



Actualités et culture générale

- 1. Quels pays font partie de la Triple Entente?
 - a. Allemagne Autriche-Hongrie Italie.
 - b. France Russie Royaume-Uni.
 - c. France Royaume-Uni Italie.
- 2. Quelle est la cause du déclenchement de la Première Guerre mondiale?
 - a. L'assassinat de l'héritier de l'Empire d'Autriche-Hongrie.
 - b. La course aux armements.
 - c. L'arrivée de l'armée allemande en France.
- 3. Quel est l'autre nom de la Première Guerre mondiale?
 - a. La Grande Guerre.
 - b. La drôle de guerre.
 - c. La guerre de tranchées.
- 4. Que fait le général Pétain en 1916?
 - a. Il serre la main d'Hitler à Montoire.
 - b. Il gagne la bataille de Verdun.
 - c. Il monte au combat avec ses hommes.
- 5. Qu'est-ce qu'un Zeppelin?
 - a. Une sorte de montgolfière.
 - b. L'un des premiers avions.
 - c. Un ballon dirigeable allemand.





Vérifiez vos réponses



Actualités et culture générale

- **b.** France Russie Royaume-Uni.
- a. L'assassinat de l'héritier de l'Empire d'Autriche-Hongrie.
- 3. a. La Grande Guerre.
- 4. b. Il gagne la bataille de Verdun.
- 5. c. Un ballon dirigeable allemand.

Actualités et culture générale





Actualités et culture générale

Histoire : la Première Guerre mondiale, fin de guerre et conséquences

1917-1918 : la fin de la guerre

En avril 1917, les États-Unis entrent dans le conflit : le renfort des Américains (2 millions de soldats) et de nouveaux chars vont décider de la fin de la guerre.

En Allemagne, une révolution chasse l'empereur Guillaume II et le nouveau gouvernement signe l'Armistice à Rethondes, dans la forêt de Compiègne, le 11 novembre 1918.

Pour aller plus loin

Pendant ce temps, la Russie connaît une révolution avec l'effondrement du régime tsariste (Nicolas II) au profit du parti bolchevik (fondé en 1912 sur les thèses de Marx) et dirigé par Lénine en octobre 1917. Un décret faisant disparaître la grande propriété foncière et un autre sur la paix demandant aux peuples l'arrêt de la guerre sont actés. Le 3 mars 1918, c'est la signature de la paix entre la Russie et l'Allemagne. La Russie deviendra URSS en 1922.

La paix des vainqueurs

Le traité de paix est signé dans la galerie des Glaces au château de Versailles entre les différentes puissances, en juin 1919. Il est considéré comme l'une des causes de la Seconde Guerre mondiale.

L'Allemagne est rendue responsable de la guerre et doit de payer de lourdes **réparations** aux vainqueurs. Elle perd l'Alsace-Lorraine et toutes ses colonies. L'armée allemande est réduite à **100 000 volontaires**.

La **Société des Nations** (SDN), considérée comme l'ancêtre de l'ONU, est créée avec le projet d'interdire la guerre et de respecter le droit international.